

AVENANT N° 1 DE PROLONGATION A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE 3F CENTRE VAL DE LOIRE ET L'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING RELATIVE AU DISPOSITIF ADULTES-RELAIS

ENTRE

L'Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME) dont le siège est situé **1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis**, représentée par son **Président**, Jean-Paul BILLAULT,

ET

3F Centre Val de Loire dont le siège est situé **5 rue Michel Royer à Orléans**, représenté par son **Directeur de la Gestion du Patrimoine**, Richard LAROUCAU,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Vu la délibération n° 22-299 du Conseil communautaire de l'Agglomération Montargoise du 6 décembre 2022 autorisant la signature de la convention avec le bailleur social 3F Centre Val de Loire et l'émission de l'appel de fonds selon le barème prévisionnel établi dans cette convention ;

ARTICLE 1 :

Le présent avenant a pour objet de prolonger de 4 mois, soit jusqu'au 30/04/2024, la convention de partenariat entre 3F Centre-Val de Loire et l'Agglomération Montargoise.

ARTICLE 2 :

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Montargis, le 5 décembre 2023.

Le Président de l'Agglomération Montargoise,	Le Directeur de la Gestion du Patrimoine de 3F Centre Val de Loire,
Jean-Paul BILLAULT	Richard LAROUCAU